



CENTRE MEDICO-SOCIAL "Henri JONNAÏS"

Services

de soins infirmiers à domicile
d'aide et d'accompagnement à domicile
polyvalent d'aide et de soins à domicile
Équipe mobile alzheimer

☎ 0594 31 86 94 ✉ ebeneguya@orange.fr



S.S.I.A.D. - S.A.A.D. - E.M.A. - EBENE D'OR

Livret d'accueil Livret d'accueil

Centre Médico-Social « Henri JONNAÏS »
306, route de RABAN - 97300 CAYENNE
Tel. 05 94 31 86 94 - Fax. 05 94 31 82 66
ebeneguya@orange.fr

Page 4 - **Le mot du directeur**

Page 5 - **L'implantation des structures**

Page 6 - **Le Conseil d'administration**

Page 7 - **L'Organigramme de l'EBENE**

Page 8 - **Le Service de Soins Infirmiers à Domicile**

⇒ P 8 - Présentation du Service

⇒ P 9 - Historique et évolution

⇒ P 10 - Pour qui ? Pourquoi ? Comment ?

⇒ P 11 /12 - Informations pratiques

⇒ P 13/14 - Organisation de la prise en charge.

⇒ P 14/15 - Le dossier du patient

Page 16 - **L'Équipe Mobile Alzheimer**

⇒ P 16 - Présentation de l'action

⇒ P 17 - Pour qui ? Pourquoi ? Comment ?

⇒ P 18 - Informations pratiques

⇒ P 19 - Organisation de la prise en charge.

Page 20 - **Le Service d'Aide et d'Accompagnement à Domicile**

⇒ P 20 - Présentation des prestations

⇒ P 21 - Pour qui ? Pourquoi ? Comment ?

⇒ P 22 - Présentation des prestations

⇒ P 23 - Organisation de la prise en charge.

⇒ P 24 - Informations pratiques

⇒ P 25 - Nos coordonnées

Page 26 - **Nos partenaires**

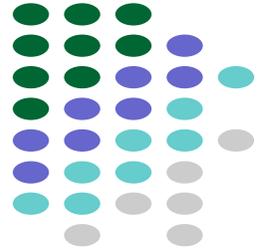
Page 28 - **L'EBENE D'OR**

Page 31 - **Biographie du Président fondateur**

Page 34 - **Vos droits**

⇒ **P 34 La Charte des droits et libertés de la personne âgée dépendante**

⇒ **P 35 La liste des personnes qualifiés**



L'association « L'EBENE » s'est donnée pour mission, la « création et la gestion d'institutions sociales et médico-sociales en Guyane » afin de contribuer à l'amélioration des conditions de vie des personnes âgées et des personnes handicapées.

Depuis sa création le 21 Mars 1980, elle n'a cessé de participer dans le département de la Guyane à la mise en œuvre de la politique d'action sociale et médico-sociale définie par les pouvoirs publics, dans un souci constant d'améliorer et de compléter les prestations offertes, .

C'est ainsi qu'elle a réalisé :

- ⇒ Un Service de Soins Infirmiers à Domicile
- ⇒ Une Equipe Mobile Alzheimer
- ⇒ Un Service d'Aide et d'Accompagnement à Domicile
- ⇒ Un Établissement et Service d'Aide par le Travail
- ⇒ Un Établissement d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes
- ⇒ Une Maison d'Accueil Spécialisée
- ⇒ Un Accueil de jour
- ⇒ Un Pôle d'Activité et de Soins Adaptés

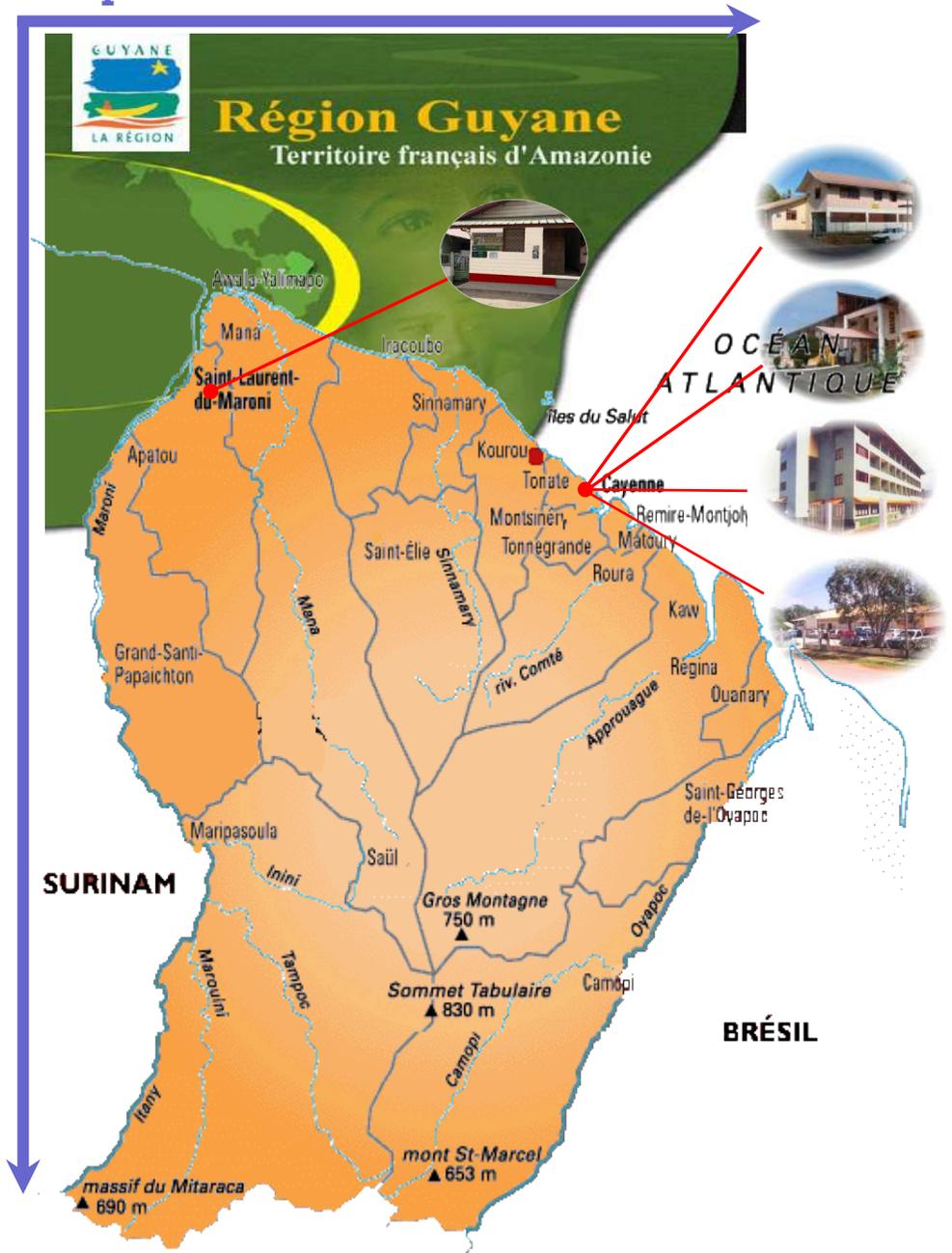
Ce livret d'accueil a été élaboré à votre intention, afin de vous renseigner sur les actions proposées et de vous guider sur les modalités pratiques de prise en charge.

Je vous en souhaite une bonne lecture.



le Directeur

L'implantation des structures



Le Conseil d'Administration



Le Président

M. FLERET Alex

Le Vice-Président

M. BAAL Patrick



Les Membres

M. BERNARD Alex

M. GERMAIN Roland

M. HIERSO Michel

Mme BRINGTOWN Arlette

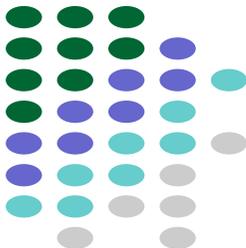
Mme NEMOR George

Mme SAINT-JULIEN Marie-Claire

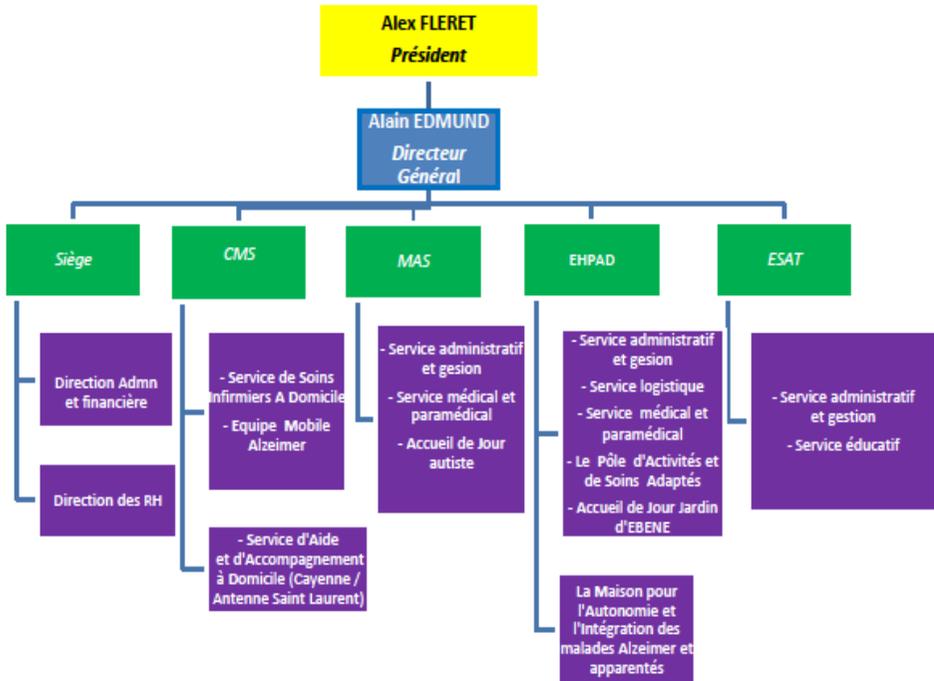
Mme PERLET Simone

Mme MOURAUD Juliette

Mme POUSSIER Lydie



ASSOCIATION L'EBENE - ORGANIGRAMME



Les valeurs de l'association

Dignité - Solidarité - Responsabilité - Durabilité

Présentation du Service

Le Service de Soins Infirmiers à Domicile est une structure dont la vocation est de favoriser le maintien à domicile des personnes âgées, des adultes handicapés et d'éviter leur hospitalisation ou leur hébergement en institution.

Maintenir le plus longtemps possible les personnes concernées dans leur environnement familial et personnel, tel est l'objectif poursuivi par ce service.

Son fonctionnement est réglementé par le Décret N° 81-448 du 08 mai 1981 qui a été abrogé par le Décret N° 2004-613 du 25 juin 2004.

Ce dernier décret, préconise une nouvelle orientation pour les Services de Soins Infirmiers à Domicile,

leur permettant de se transformer en Services Polyvalents d'aide et de Soins à Domicile.

L'autorisation de création est accordée par le Préfet, pour une zone géographique délimitée et un nombre de places donné.

Le financement des prestations de soins est assuré par le régime d'assurance maladie « Caisse Générale de Sécurité Sociale.



Historique et évolution

Le Service de Soins Infirmiers à Domicile de l'Association l'EBENE a été mis en place en décembre 1980, avec la participation du Centre Hospitalier de Cayenne.

Les bureaux étaient installés dans l'enceinte de l'hôpital Jean Martial.

Sa capacité d'accueil était de 60 malades/jour.

Actuellement le SSIAD, est situé au N° 306 route de raban à Cayenne.

Depuis le 1er Novembre 2010 fonctionne avec une capacité autorisée de 131 malades/jour.

La zone géographique desservie comprend :

- ⇒ Cayenne
- ⇒ Rémire-Montjoly
- ⇒ Matoury
- ⇒ Macouria
- ⇒ Montsinéry - Tonnegrande



Le S.S.I.A.D. à l'Hôpital JEAN-MARTIAL (1985)



L'hôpital Jean Martial.



La Place des Palmistes



Le Service de Soins Infirmiers à Domicile

Pour qui ? Pourquoi ? Comment ?

Le Service de Soins Infirmiers à Domicile de «L'ÉBÈNE» a pour fonctions de dispenser sur prescription médicale, aux personnes malades ou atteintes par une diminution de leurs capacités physiques, les soins infirmiers et d'hygiène.

Il répond par conséquent à deux types de situations différentes : celle de phase aiguë de maladie sans gravité, et celle de dépendance pour des soins de vie que la personne ne peut assurer seule.

Le service de soins infirmiers à domicile est une structure dont la vocation est de favoriser le maintien à demeure des personnes âgées et des adultes handicapées et d'éviter ainsi une hospitalisation prématurée.



Composé d'infirmières et d'aides-soignantes, ce service intervient suivant l'importance de vos besoins, pour les actes infirmiers (injections, pansements, surveillance de traitement, etc.) et soins d'hygiène.

Les soins sont assurés tous les jours de l'année, de 7h à 13h et de 15h à 18h.

Deux infirmières coordinatrices assure l'organisation des soins et l'animation de l'équipe.



Agence Régionale de Santé - Guyane

66, avenue des flamboyants
BP 696 - 97336 CAYENNE Cédex
Standard : 05 94 25 49 89
Télécopie : 05 94 35 49 81

Courriel :
ars-guyane-communication@ars.sante.fr

Informations pratiques

Qui fait appel au service ?

- ⇒ le médecin traitant
- ⇒ l'assistante sociale
- ⇒ la famille - l'aide ménagère - l'entourage
- ⇒ le malade lui-même

Qui prescrit les soins ?

- ⇒ Le médecin traitant. Le malade conserve le libre choix de son médecin et le médecin conserve la liberté de prescrire ou non, l'intervention du service.
- ⇒ Dans certains cas, ce peut être également le médecin hospitalier.

Qui contrôle ?

Il n'y a pas d'accord préalable à solliciter de la Sécurité Sociale, sauf pour les personnes âgées de moins de 60 ans.

Le contrôle de l'assurance maladie s'exerce à posteriori.

Qui paie ?

Les frais sont supportés par votre Caisse d'Assurance Maladie qui, dans tous les cas, prend à sa charge le forfait à 100 %.



CAISSE GENERALE DE SECURITE SOCIALE DE LA GUYANE

Siège : espace Turenne RADAMONTHE
BP 7015
97307 CAYENNE CEDEX
Tel. : 05 94 39 60 00
Fax. : 05 94 39 60 01

Informations pratiques



Le service de soins fonctionne tous les jours, les interventions sont effectuées le matin de 7 heures à 13 heures et l'après-midi de 15 heures à 18 heures.

Le Service administratif est ouvert au public :



Le Matin uniquement

Du lundi au vendredi de 7 h à 14 h

Le Samedi de 7 h à 13 h

Directeur : M. IMFELD Jean-Pierre

Infirmière coordinatrice : Mme FAURE Claude

Tél. Ligne directe : 05 94 31 00 18

05 94 31 00 40

Adresse : N° 306 route de Raban

Standard Téléphone : 05 94 31 86 94

Télécopie : 05 94 31 82 66



Organisation de la prise en charge

La prise en charge ou l'ordonnance délivrée par le Médecin traitant doit être déposée au secrétariat du Centre Médico-social, avec les documents suivants :

⇒ Une pièce d'identité

⇒ La carte vitale

L'infirmière coordinatrice rend visite au patient afin de récupérer les renseignements administratifs indispensables au dossier d'admission et de désigner la personne de confiance en application de l'Article L1111-6 - du code de la santé publique, relatif à la personne de confiance

Elle réalise également une évaluation des besoins afin de déterminer avec le concours du bénéficiaire ou son référent, un plan d'aide personnalisé.

Elle pourra être accompagnée de la neuropsychologue et d'un ergothérapeute si nécessaire pour une évaluation plus poussée .

Un Contrat Individuel de Prise en charge est signé entre la structure et le patient ou son représentant légal, pour contractualiser l'organisation de la prise en charge et droits et devoirs de chacune des parties.



Organisation de la prise en charge

L'infirmière coordinatrice fera également le point avec vous sur le matériel utile aux soins en fonction de l'environnement et des conditions de vie :

- matériel de toilette,
- produits d'hygiène,
- accessoires de soins,
- dispositifs médicaux,
- protections d'incontinence,
- linge,
- pilulier...

L'équipement de la salle de bains et de la chambre peuvent nécessiter un aménagement ou du matériel spécifique pour prévenir les risques professionnels et la maltraitance par mobilisations douloureuses et risques cutanés.

L'infirmière coordinatrice vous accompagnera dans le choix et l'installation des aides techniques, si besoin et vous informera sur les prises en charge du matériel médical et les aides financières pour l'aménagement de douche, les protections d'incontinence...

Le dossier du patient

Un classeur de liaison est fourni par le service afin de faciliter la transmission des informations relatives à votre accompagnement et aux surveillances mises en œuvre.

Les documents qui le composent sont indispensables pour la coordination des intervenants à votre domicile. Laissez-le à disposition des professionnels et n'hésitez pas à utiliser la fiche de liaison de ce classeur.

Le dossier patient du service est utilisé conformément aux obligations liées au secret professionnel et à la protection des données médicales.

Le dossier du patient

Il contient les informations que vous avez communiquées lors de votre admission, les prescriptions médicales, les documents administratifs relatifs à votre protection sociale, les contrats de soins et les engagements, les transmissions d'équipe, les archives annuelles du classeur de liaison.

Vous, ou la personne de confiance que vous avez officiellement désignée, pouvez avoir accès à votre dossier médical sur simple demande auprès du directeur du Service de Soins Infirmiers à Do-

Présentation de l'action

L'Equipe Mobile Alzheimer intervient à domicile afin de préserver l'autonomie de la personne malade et d'apporter un soutien moral et social.

- Relation thérapeutique, valorisation des capacités.
- Amélioration de la qualité de vie et de l'état de bien-être de la personne et de son entourage.
- Maintien et développement des capacités motrices, sensorielles, cognitives, comportementales, d'interaction et de communication.
- Prise en charge de la douleur et des difficultés liées à la marche et à la peur de la chute.
- Maintien et développement de l'indépendance et de l'autonomie afin de retarder le placement en institution.
- Prévention des complications, notamment les troubles du comportement.
- Maintien ou développement de la participation aux activités sociales.
- Valorisation de l'action et du rôle des aidants : accompagnement et soutien psycho-éducatif de ceux-ci.
- Accompagnement dans le projet de vie.



Ouverte début avril 2010, l'Agence régionale de santé (ARS) de Guyane met en œuvre la politique régionale de santé, en coordination avec les partenaires et en tenant compte des spécificités de la région et de ses territoires. Ses actions visent à améliorer la santé de la population et à rendre le système de santé plus efficace. Elle est la clef de voûte de la nouvelle organisation prévue par la Loi « Hôpital Patients Santé Territoires » du 21 juillet 2009 (article 118). Elle est dirigée par un directeur général nommé en Conseil des Ministres.

Équipe Mobile Alzheimer

Pour qui ? Pourquoi ? Comment ?

*Vous êtes concernés par la maladie d'Alzheimer (ou apparentés)
Vous êtes concernés par les difficultés qu'elle entraîne dans
votre vie quotidienne ?*

*Demandez à votre médecin une prescription médicale afin que
notre équipe spécialisée (infirmières coordinatrices, ergothérapeute,
assistantes de soins en gériologie) puissent agir*

LE PARCOURS DU PATIENT



Équipe Mobile Alzheimer

Informations pratiques

Zone d'intervention

- ⇒ Cayenne
- ⇒ Rémire-Montjoly
- ⇒ Matoury
- ⇒ Macouria
- ⇒ Montsinéry - Tonnégrande

Les interventions sont réalisées en fonction des besoins, le matin de 7 heures à 13 heures et l'après-midi de 15 heures à 18 heures.

Pour tout renseignement contacter L'Infirmière Coordinatrice

Mme FAURE Claude
ou Mme BENBOUJEMAA Aïcha

Mail : claudefaure973@orange.fr

abenboujemaa973@orange.fr

Standard : 05 94 31 86 94

Ligne directe : 05 94 31 00 18 - 05 94 31 00 30

Fax : 05 94 31 82 66



EQUIPE MOBILE ALZHEIMER

CLAUDE



Infirmière
coordinatrice

AÏCHA



Neuropsychologue

ROSY

ROSIANE

GUILAINE

NICOLE

ROSIE

BEATRICE

MARIE-ANDREE

MAGALI



Les Assistantes de Soins en Gériatrie

Organisation de la prise en charge.

Vous êtes concernés par la « Maladie d'Alzheimer » ou de troubles apparentés.

- ⇒ Vous avez obtenu de votre Médecin traitant, d'un Neurologue ou d'un Gériatre une prescription pour des séances de « Soins, d'Accompagnement et de Réhabilitation ».
- ⇒ Contactez le Secrétariat de l'Équipe Mobile Alzheimer (05 94 31 86 94)
- ⇒ Première rencontre avec l'Infirmière coordinatrice et l'Ergothérapeute, afin d'élaborer le « Document individuel de prise en charge » avec la collaboration du patient et des aidants familiaux.
- ⇒ Évaluation, mise en place du projet de soins
- ⇒ Réalisation des séances de « Soins, d'Accompagnement et de Réhabilitation », mise en place d'aides techniques et amélioration de l'espace de vie.
- ⇒ Évaluation périodique du patient.
- ⇒ Bilan de l'intervention au terme



E.M.A - EBENE

Date de création : _____ Dernière modification : _____

PROJET DE SOINS INDIVIDUALISÉ - EMA

Objectifs : _____

Activités que la personne ne souhaite pas faire : _____

Planification du déroulement des séances :

- 1^{ère} séance : _____
- 2^{ème} séance : _____
- 3^{ème} séance : _____
- 4^{ème} séance : _____
- 5^{ème} séance : _____
- 6^{ème} séance : _____
- 7^{ème} séance : _____
- 8^{ème} séance : _____
- 9^{ème} séance : _____
- 10^{ème} séance : _____
- 11^{ème} séance : _____
- 12^{ème} séance : _____



Objet : favoriser la qualité et l'accès aux soins par la coordination la continuité et l'interdisciplinarité des prises en charge sanitaires, médicosociales et sociales des personnes âgées pour le maintien à domicile ainsi que de favoriser du retour au

domicile en sortie d'hospitalisation ; le réseau de gérontologie -Alzheimer Guyane cible prioritairement des personnes de 60 ans et plus, vivant et souhaitant rester ou retourner à leur domicile et répondant aux situations suivantes : des patients gériatriques souffrant de maladies chroniques ou aiguës. des personnes se trouvant dans une situation de rupture socio-sanitaires. des personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer ou d'un maladie apparentée. Le réseau coordonne les intervenants sanitaires, médicaux-sociaux et sociaux, professionnels libéraux, professionnel des établissements de santé des établissements et services-médico-sociaux) afin d'optimiser : le maintien à domicile ; l'accès à une structure de soins si nécessaire ; le retour à domicile).

Présentation des prestations

Rester chez soi ! C'est le vœu de tout un chacun.

Tout particulièrement des personnes âgées qui sont attachées à leurs souvenirs et qui n'aiment pas changer leurs habitudes. Quand il devient difficile d'accomplir seul certains gestes de la vie quotidienne, une aide est indispensable.

L'Association l'EBENE apporte aux personnes âgées les services à domicile qui leur permettent de rester chez elles, et d'y être bien.

Grâce à l'action conjuguée des deux services

« *Service de Soins Infirmiers à Domicile*
&

Service d'Aide et d'Accompagnement à Domicile »
nos anciens peuvent jouir pleinement de la vie sans quitter leurs habitudes et leurs souvenirs !

Les Responsables de ces services élaborent avec les personnes âgées et leurs proches, la solution sur mesure.

Une offre qui peut évoluer ou s'affiner et respecte le choix de la personne.

Même fragilisée, elle peut, à tout moment, exprimer ses attentes.



Pour qui ? Pourquoi ? Comment ?

Le SAAD, s'adresse aux Personnes Âgées Dépendantes, aux adultes en situation de handicapé et aux mères de familles en situation d'incapacité temporaire d'assurer les tâches quotidiennes du foyer.

Le Service d'Aide et d'Accompagnement à Domicile propose des prestations complémentaires au Service de Soins Infirmiers à Domicile.

Le décret n° 2004-613 du 25 juin 2004 précise que les services d'aide et d'accompagnement à domicile concourent notamment : au soutien à domicile; à la préservation ou la restauration de l'autonomie dans l'exercice des activités de la vie quotidienne; au maintien ou au développement des activités sociales et des liens avec l'entourage.

Composé d'assistantes de vie, d'auxiliaires de vie et d'agents titulaires du bac pro accompagnement, soins et services à la personne, le SAAD intervient au regard d'un plan d'aide élaboré d'un commun accord entre l'équipe évaluatrice et le bénéficiaire.

Elles ont pour mission d'accomplir chez les personnes âgées ou handicapées en état de fragilité, de dépendance, où éprouvant des difficultés passagères dues à l'âge la maladie, le handicap ou des difficultés sociales ; un travail matériel, moral et social contribuant à leur maintien à domicile.

Les aides à domicile peuvent intervenir à votre domicile du lundi au samedi, ainsi que le dimanche et jours fériés en fonction de la demande.

Présentation des prestations

L'AIDE MENAGER A DOMICILE

Le service d'aide ménagère à domicile a pour mission d'apporter une assistance aux personnes âgées et personnes handicapées qui sont dans l'incapacité d'effectuer les tâches quotidiennes de la vie courante, telles que le ménage, la préparation des repas, le lavage et repassage du linge, les courses etc....

La durée de cette prestation ne peut excéder deux heures par jour, elle est subordonnée à une demande d'aide ménagère.

L'AIDE TEMPORAIRE AUX FAMILLES

Cette aide est ponctuelle, elle doit répondre à une situation d'incapacité temporaire, elle s'adresse à la famille et plus principalement à la mère qui pour des raisons de santé ne peut assumer les tâches quotidiennes du foyer.

La demande doit se faire auprès de la Caisse Générale de Sécurité Sociale qui en cas d'accord détermine le nombre d'heures à dispenser.

L'AIDE AUX ADULTES HANDICAPES

Le service d'aide aux personnes handicapées à domicile a pour mission d'apporter une assistance aux personnes handicapées qui sont dans l'incapacité d'effectuer les tâches quotidiennes de la vie courante, telles que le ménage, la préparation des repas, le lavage et repassage du linge, les courses etc....

Organisation de la prise en charge

L'AIDE MENAGERE A DOMICILE

La demande de prise en charges est à faire auprès du secrétariat du Service d'Aide et d'Accompagnement à Domicile, pour cela un dossier vous sera remis, dans le but de déterminer votre situation sociale, financière et évaluer votre degré de dépendance :

Les documents suivants sont à fournir

- ⇒ Un certificat médical
- ⇒ Une pièce d'identité
- ⇒ La carte vitale
- ⇒ Le titre de pension
- ⇒ La retraite complémentaire
- ⇒ La feuille d'imposition

La Coordinatrice de secteur prend ensuite rendez-vous avec le patient afin d'évaluer à partir d'un questionnaire, le degré d'autonomie du demandeur et d'établir avec lui le Projet individualisé d'aide et d'accompagnement.

Un Contrat Individuel de Prise en charge est signé entre la structure et le patient ou son représentant légal, pour contractualiser l'organisation de la prise en charge ainsi que les droits et devoirs de chacune des parties.



Informations pratiques

La prestation de garde à domicile peut être prise en charge en partie par la CNAV (Caisse Nationale d'Assurance Vieillesse) sous certaines conditions de ressources.

L'association l'EBENE vous donnera la marche à suivre et des conseils pour bénéficier de l'ensemble de ces avantages.

Les Prestations de maintien à domicile peuvent être financées pour les personnes Âgées par l'APA (Allocation Personnalisée d'Autonomie) dans le cadre d'un « plan d'aide », et par la PCH (Prestation de Compensation du Handicape) pour les personnes handicapées.

Son montant dépend à la fois du niveau d'autonomie et des ressources de la personne.



Si ces aides ne peuvent être obtenues, d'autres financements sont possibles par la caisse Générale de sécurité sociale où les caisses de retraite.

Le S.A.A.D. de l'Association l'EBENE possède une autorisation de fonctionnement ,délivrée par le Conseil Général.

Nos tarifs

*Le tarif horaire du SAAD est fixé
chaque année par un Arrêté Départemental.
Il est pour l'année 2013 de 36,47 €
La contribution du bénéficiaire
dépendra de la participation des
autres financeurs.
L'APA, les Mutuelles, les Caisses de retraites
complémentaires ou encore la CGSS.
Le montant des prestations
bénéficie d'une réduction
d'impôt de 50%*

**Notre Label de qualité vous garantit
le meilleur service.**



Structure de Cayenne

Coordinatrice de secteur : Mme RADAMONTHE Nora
Tél. Ligne directe : 05 94 31 00 08
Adresse : N° 306 route de Raban
Standard Téléphone : 05 94 31 86 94
Télécopie : 05 94 31 82 66
Email : nradamonthe@orange.fr

Structure de Saint-Laurent

Coordinatrice de secteur : Mme BURKE Yolaine
Tél. Ligne directe : 05 94 34 42 40
Adresse : 9 rue des Orchidées
Standard Téléphone : 05 94 34 42 40
Télécopie : 05 94 34 42 60
Email : ebeneguya@orange.fr

Nos partenaires

Des conventions de partenariat ont été signées avec des Mutuelles et organismes de retraites.



Caisse



Nationale de
Retraites des Agents des
Collectivités Locales



FIDELIA Assistance
27 Quai Carnot - BP 550
92 212 Saint-Cloud CEDEX
<http://www.fidelia-assistance.fr>



CARIBIS C°/ U.F.R.
Immeuble les hybride
Mansarde Catalogne
97231 LE ROBERT
<http://www.caribis-secours.fr>



Tour La Villette
6, rue Emile Reynaud
75019 Paris
<http://www.itelis.fr/>



108, bureaux de la Colline
92 213 ST CLOUD CEDEX
<http://www.filassistance.com/>



118, avenue de Paris BP 8000
79033 Niort Cedex 9
<http://www.ima.eu/>

Nos partenaires



*Maison pour l'Autonomie et l'Intégration des malades
Alzheimer et apparentés*

26 Avenue de la Liberté - 97300 Cayenne
Mail : maia973@orange.fr – Tel : 0594 35 87 29



L'Association **Gu**yane **Al**zheimer
PK 6,5 route de Montjoly - 97354 REMIRE-MONTJOLY



*Maison départementale des
personnes handicapées*

Novaparc 7, Bâtiment G
Rue des Galaxies - BP 5028
97305 Cayenne CEDEX
Tel: 0594 39 16 80
Fax: 0594 37 95 51
mdph-guyane@mdph973.fr



*Réseau de Gérontologie-Alzheimer
Guyane*

MAISON DES RESEAUX
59 Avenue Voltaire
97300 Cayenne
Tél: 0594 27 16 07/27 16 0
Fax: 0594 35 54 37



HAD GUYANE SARL
Lot. Alexia – Cité Laurie
97300 Cayenne
Tél. : 0594 28 62 18 – Fax : 0594 28 45 40
Email : had.guyane@orange.fr

L'EBENE D'OR

Les Marais de Kaw



Le Club est animé par des personnes bénévoles, encadrées par un service administratif de l'Association.

Un encadrement de qualité

Le Club regroupe environ une centaine de personnes



Indications pratiques

L'EBENE D'OR est ouvert à toutes les personnes âgées retraitées.

Pour y adhérer, un bulletin d'adhésion est à votre disposition au secrétariat du Centre Médico-Social.

Une permanence des membres bénévoles est assurée chaque jeudi dans la matinée.

Le montant de la Cotisation annuelle est fixé par l'Assemblée Générale

L'adhésion au club vous donne le droit de participer à toutes les manifestations organisées par celui-ci.

Un programme d'activité est établi pour chaque année, et distribué à chaque membre.

Au cours de l'année ce programme peut être modifié pour annuler ou proposer d'autres manifestations.

La gestion du club est assurée dorénavant par le siège social de l'Association l'EBENE

Un membre bénévole du Club assure la planification des animations et sorties touristiques.

Le Standard : 05 94 31 86 94

N° directe : 05 94 31 00 22

Le club du 3ème Age

Créé en Janvier 1989, le Club du 3ème age de L'Association l'EBENE propose aux personnes âgées adhérentes, diverses actions leurs permettant de rester actives et pour certaines de sortir de leur isolement.

Ces actions sont de nature à faciliter les rencontres, les relations, les activités en commun et à promouvoir toutes les formes d'activités sociales, récréatives, touristiques et de loisirs.



BIOGRAPHIE

D'un homme d'exception

Né le 24 novembre 1919 à Cayenne, il est issu d'une famille modeste, il a été élevé par sa mère, à Saint-Laurent du Maroni, où ils se sont installés en 1921.

De 1924 à 1938, il poursuit à Cayenne, ses études, de l'école maternelle au Lycée.

En 1938, à trois mois de son baccalauréat, il abandonne ses études, faute de moyens suffisants et rentre à Saint-Laurent du Maroni, où il s'engage comme employé de commerce.

En Septembre 1939, il accomplit son devoir envers la Nation en s'engageant dans la guerre jusqu'en 1945 et est démobilisé Sergent de réserve.

A partir de 1945, il crée et développe la première entreprise de transports en commun reliant Saint-Laurent du Maroni à Mana, puis en 1952/1953/1954 la liaison Saint-Laurent Cayenne.

Homme de terrain, il conduisait ses cars.

Désireux de compléter ses connaissances, il prépare et acquiert une formation de déclarant en douane.

Parallèlement à ses activités professionnelles, il entame des études juridiques par correspondance



Jean-Serge GERANTE

*Président Fondateur de
l'Association « L'EBENE*

qu'il réussit pleinement et avec brio, en obtenant la capacité en droit et la licence.

Agent d'affaires, il plaide devant la juridiction de paix à compétence étendue de Saint-Laurent en représentant les parties.

En 1959, de retour à Cayenne, il occupe successivement les fonctions de :

- employé contractuel à la Préfecture de la Guyane,
- secrétaire administratif,
- chef de section puis,
- directeur de l'imprimerie départementale « Paul LAPORTE » pour une retraite bien méritée en 1983

Biographie de Président Fondateur

ACTEUR DE LA SOCIÉTÉ, IL LE SERA PAR SON ENGAGEMENT DANS LA VIE POLITIQUE:

Il est nommé 1^{er} adjoint au Conseil municipal de Saint Laurent du Maroni, délégué à la gestion des travaux communaux de 1971 à 1973.

En 1977, il est élu Conseiller municipal de la Ville de Cayenne, 3^{ème} adjoint chargé de l'état civil et des affaires générales pendant 18 mois.

En 1983, Conseiller régional et 2^{ème} Vice-Président du Conseil régional jusqu'en 1986.

Il abandonne ensuite ses activités politiques pour se consacrer entièrement à des activités sociales.

Eminent sportif, pratiquant le football, le volley-ball, la course à pied, le saut en longueur, il est fondateur de plusieurs associations sportives à Saint-Laurent du Maroni et à Cayenne.

Militant syndicaliste CGTIUTG, il fonde le premier Syndicat des Agents départementaux de la Préfecture de la Guyane.



En 1964, il est élu pour la première fois : Administrateur de la Caisse générale de sécurité sociale de la Guyane. Il le restera jusqu'en 1996 en occupant les fonctions de Vice-Président et de Président de 1975 à septembre 1996.

Nommé représentant de la CGSS au Conseil d'Administration du Centre hospitalier de Cayenne depuis 1970, il prend l'initiative de proposer en 1972 la création d'un Comité de gestion des oeuvres sociales du Centre hospitalier de Cayenne et d'un Institut de formation et de perfectionnement dont il est le véritable artisan.

« Ce qui importe, ce n'est pas d'avoir beaucoup de connaissances, mais de mettre en pratique les connaissances que nous avons....»

Biographie de Président Fondateur



En 1980, il crée l'Association « L'EBENE », afin de promouvoir des interventions de caractère social et médico-social en faveur des personnes âgées et des handicapés et cette association depuis, a installé

les structures suivantes :

Il s'implique intensément dans la gestion de ces structures en sa qualité de Président de l'Association.

- ⇒ Un service de soins infirmiers à domicile (décembre 1980)
- ⇒ Un service polyvalent de soutien à domicile (octobre 1986)
- ⇒ Un club du 3^{ème} âge (janvier 1989)
- ⇒ Un centre d'aide par le travail - CAT (Avril 1989)
- ⇒ Une maison d'accueil pour personnes âgées dépendantes, MA-PAD (juin 1997)
- ⇒ Une maison d'accueil spécialisée - MAS (mai 1999)

Homme hors pair, la République a reconnu en lui une personnalité exceptionnelle puisqu'elle l'a décoré.

Chevalier du Mérite Social par décision ministérielle du 17 juillet 1958 pour services rendus aux Oeuvres sociales à Saint Laurent du Maroni ;

Médaille d'Argent de la Jeunesse et des Sports par arrêté ministériel du 14 décembre 1970.

Chevalier de l'Ordre National de la Légion d'Honneur au titre de la promotion du 1er janvier 1990, récompensant 40 ans de services civils et militaires et d'activités professionnelles.

Promotion au Grade de Chevalier de l'Ordre national du mérite au titre de l'année 1998 par décret du Président de la République.

Insigne de Compagnons de Melvin JONES décernée par le « LION'S CLUB INTERNATIONAL » en Novembre 2001

Il Décède le Samedi

16 Février 2002

« Ce qui importe, ce n'est pas ce que nous faisons, mais comment et pourquoi nous le faisons.... »

CHARTRE DES DROITS ET LIBERTES DE LA PERSONNE AGEE DEPENDANTE

Article I - Choix de vie

Toute personne âgée dépendante garde la liberté de choisir son mode de vie

Article II - Domicile et environnement

Le lieu de vie de la personne âgée dépendante, domicile personnel ou établissement, doit être choisi par elle et adapté à ses besoins.

Article III - Une vie sociale malgré les handicaps

Toute personne âgée dépendante doit conserver la liberté de communiquer, de se déplacer et de participer à la vie de la société.

Article IV - Présence et rôle des proches

Le maintien des relations familiales et des réseaux amicaux est indispensable aux personnes âgées dépendantes.

Article V - Patrimoine et revenus

Toute personne âgée dépendante doit pouvoir garder la maîtrise de son patrimoine et de ses revenus disponibles.

Article VI - Valorisation de l'activité

Toute personne âgée dépendante doit être encouragée à garder ses activités.

Article VII - Liberté de conscience et pratique religieuse

Toute personne âgée dépendante doit pouvoir participer aux activités religieuses ou philosophiques de son choix.

Article VIII - Préserver l'autonomie et prévenir

La prévention de la dépendance est une nécessité pour l'individu qui vieillit.

Article IX - Droit aux soins

Toute personne âgée dépendante doit avoir, comme tout autre, accès aux soins qui lui sont utiles.

Article X - Qualification des intervenants

Les soins que requiert une personne âgée dépendante doivent être dispensés par des intervenants formés, en nombre suffisant.

Article XI - Respect de fin de vie

Soins et assistance doivent être procurés à la personne âgée en fin de vie et à sa famille.

Article XII - La recherche : une priorité et un devoir

La recherche multidisciplinaire sur le vieillissement et la dépendance est une priorité.

Article XIII - Exercice des droits et protection juridique de la personne

Toute personne en situation de dépendance doit voir protégés, non seulement ses biens, mais aussi sa personne.

Article XIV - L'information, meilleur moyen de lutte contre l'exclusion

l'ensemble de la population doit être informé des difficultés qu'éprouvent les personnes âgées dépendantes.

Liste des personnes qualifiées

Arrêté de désignation N° 2015-232-0001



**PERSONNES
QUALIFIÉES**

GUYANE

Madame
George
HABRAN-MERY

Vice-présidente de l'ADAPEI
g.habran-mery@gmail.com
29, bis avenue Louis Pasteur 97300
CAYENNE

Monsieur
Pierre
CALONNE

Administrateur de la CAF
p.calonne973@gmail.com
B.P 53 4420 Route de Stoupan 97351
MATOURY

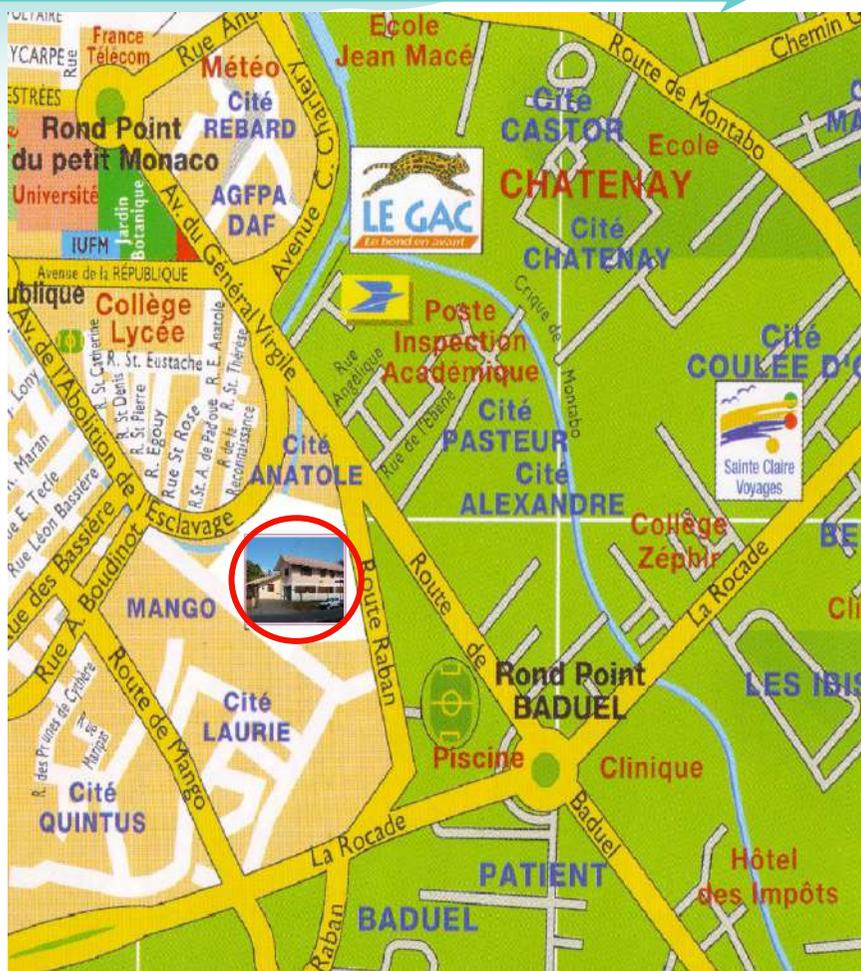
Monsieur Alex
FLERET

Président de l'association Ebène
fleret.alex973@gmail.com
2 Impasse Basile Fléret
Rue Eugène Lony
97354 REMIRE-MONTJOLY

Monsieur
joachim HYASINE

Président du Samu social
j.hyasine@973gmail.com
1026, route de la Madeleine
97300 CAYENNE

LE CENTRE MEDICO-SOCIAL



**CENTRE MEDICO-SOCIAL
N° 306 ROUTE DE RABAN
97300 CAYENNE**

Téléphone : 05 94 31 86 94

Télécopie : 05 94 31 82 66

Messagerie : jpimfeld@ebene973.org